RAPPORT DE JURY

Epreuve d'admissibilité de FRANÇAIS

C.R.P.E. SESSION 2019

1- Résultats chiffrés comparés :

Moyennes de l'épreuve (notée sur 40) :

	2018/2019	2017/2018	2016/2017	2015/2016	2014/2015
Concours externe PUBLIC	21.74	21	21.27	18.88	20.03
Concours externe PRIVE	22.10	21.87	20.43	20.09	20.19
3ème concours PUBLIC	18.91	18,83	19.44	14.80	12.63
2nd concours interne PUBLIC	18.54	19,75	/	/	/

Pourcentage de copies inférieures à la moyenne en 2018/2019 et en 2017/2018 :

	2018/2019				2017/2018		
	Nombre de copies	**% de copies < moyenne**	**% de copies > moyenne**		**Nombre de copies**	**% de copies < moyenne**	**% de copies > moyenne**
PUBLIC	**393** *16 binômes de correction*	46.81 %	53.18 %		421	49.4 %	50.6 %
PRIVE	**62** *3 binômes de correction*	50 %	50 %		53	47 %	53 %

Distribution des notes selon les concours	Distribution des notes	% de copies éliminées	% de copies ayant perdu les 5 points d'orthographe
PUBLIC	1.5 à 37.25	3.81 % (15 copies)	19.33 % (76 copies)
PRIVE	10.25 à 34.25	0 %	22.58 % (14 copies)
3ème concours	3 à 33.75	12.5 % (5 copies)	30 % (12 copies)
2nd concours	6.75 à 28	17.64 % (6 copies)	14.70 % (5 copies)

3ème concours	**40** *2 binômes de correction*	52.5 %	47.5 %		50	52 %	48 %
2nd concours interne	**34** *1 binôme de correction*	47.05 %	52.94 %		21	43 %	57 %

- ⇨ 26 candidats sur 529 sont éliminés => **4.91 %** *(3.8 % en 2017/2018)*
- ⇨ **12 candidats sur 529 ont obtenu les 5 points de « correction syntaxique et de qualité écrite de la production », soit 2.26 %**.
- ⇨ **30 %** des candidats du 3ème concours public ont perdu les 5 points de « correction syntaxique et de qualité écrite de la production ».

2 – Analyse de l'épreuve de français CRPE 2019

Question relative aux textes proposés :

La compétence fondamentale évaluée dans cette première partie est la capacité à comprendre et analyser des textes. On s'assure que les enjeux du corpus ont été bien perçus par les candidats et on valorise les qualités générales de rédaction, l'argumentation et l'articulation du propos.

On constate que les candidats possèdent les critères formels de l'épreuve : la pensée est organisée (introduction, développement et conclusion), le raisonnement s'empare du corpus et les textes sont mis en relation pour répondre à la question posée.

Si l'on n'exige pas de présentation rhétorique du type plan dialectique et si l'on ne pénalise pas le candidat qui n'énonce pas de problématique, on attend bien en revanche un développement clair, construit à partir d'un plan pertinent, comportant plusieurs parties et procédant d'une lecture précise des textes.

Des écarts entre les copies sont apparus dans la conduite du propos, la netteté de l'exposé, le guidage du lecteur.

Le sujet appelait une réflexion nourrie sur la question de l'altérité. Cette année, les textes proposés n'étaient pas difficiles à comprendre. A travers divers types d'écrits (essais, nouvelle, roman), le corpus offrait de la matière par le déploiement des idées défendues.

Les candidats ont dans l'ensemble fait référence à tous les textes et ont repéré les principales idées. Les textes ne s'opposant pas sur la question de l'altérité, il n'était pas nécessaire de les confronter.

La portée du corpus de textes a été parfois abaissée, la question de l'altérité se trouvant réduite à un débat sur la *tolérance* des *minorités* au sein de la société. Le sujet réclamait une plus grande hauteur de vue.

Connaissance de la langue :

Cette deuxième partie, qui portait sur des aspects divers de la langue, ne semblait pas particulièrement discriminante. Elle a pourtant mis en évidence des disparités dans la maîtrise des contenus disciplinaires fondamentaux. On a trouvé quelques propositions aberrantes qui révèlent une méconnaissance des outils grammaticaux et une absence d'analyse de la langue.

Les candidats ont donné la nature des mots ou groupes de mots désignés mais n'ont pas toujours su donner leur fonction. Par exemple le sujet inversé n'a pas été systématiquement repéré et a été assimilé à un complément d'objet direct.

Les propositions subordonnées ont été dans l'ensemble correctement relevées et analysées. Le manque de rigueur a parfois pénalisé les candidats qui n'ont pas suffisamment décomposé la phrase extraite du texte de Lévi-Strauss et ont omis des propositions.

Le présent de l'indicatif est fort heureusement connu et son emploi justifié. Il n'en est pas toujours ainsi pour le mode subjonctif, confondu avec le mode indicatif ou impératif et dont la valeur n'est pas souvent perçue.

Une majorité de candidats ont identifié la construction du mot « inarticulation » par dérivation et qualifié sans erreur les éléments qui composent ce mot.

Le sens de la phrase « Le barbare, c'est d'abord l'homme qui croit à la barbarie » n'a pas toujours été clairement expliqué. Certains se sont contentés d'un commentaire approximatif ou se sont perdus dans des développements oiseux. Les candidats ne sont pas toujours parvenus à isoler et analyser un procédé stylistique. Nombreux sont ceux qui n'ont d'ailleurs pas traité cet aspect de la question.

On peut regretter que, dans l'épreuve de français du concours visant à recruter de futurs professeurs des écoles, aucune question portant spécifiquement sur des connaissances en orthographe n'ait été posée aux candidats.

Analyse de supports d'enseignement :

L'activité présentée s'inscrivait dans une étude de la langue réflexive et explicite, dans le cadre du programme de cycle 3.

Les candidats se sont appuyés sur leur connaissance des programmes officiels pour analyser le dispositif mis en place. Ceux qui maîtrisent les contenus et attendus des programmes ont bien décrit et analysé le dispositif en établissant une liste pertinente des compétences travaillées. Les candidats n'ont cependant pas toujours fait preuve d'esprit de synthèse.

Les remarques sur le choix des mots retenus par l'enseignant et les objectifs d'apprentissage visés nous ont semblé parfois redondantes par rapport aux réponses données à la première question. On conseille aux candidats de lire attentivement les consignes. On attendait ici des remarques plus fines et étayées sur la complexité de la notion d'accord enseignée dans le contexte pédagogique présenté, sur les faits de langue choisis par l'enseignant.

Les productions des élèves ont été davantage décrites ou paraphrasées qu'analysées. On a valorisé les copies dans lesquelles le candidat se montrait sensible à la logique de l'élève, s'attachait à son raisonnement orthographique. On a écarté toute réponse se limitant au relevé et à la correction des erreurs orthographiques dans les productions des élèves.

Les candidats ont répondu à la question portant sur la mobilisation et le rôle de l'enseignant lors d'une phase orale collective en formulant des observations d'ordre didactique et en usant de bon sens.

Les propositions d'activités complémentaires ont porté le plus souvent sur la mise en œuvre de séances entièrement dédiées à l'acquisition de l'orthographe grammaticale et lexicale, sous la forme de dictées, d'exercices d'entraînement. Peu de candidats ont envisagé d'inscrire cet enseignement dans des activités de lecture ou d'écriture.

Correction syntaxique et qualité écrite de la production

Le niveau de langue est globalement insuffisant pour une part importante des candidats.